

*Initiatives parlementaires*

faire beaucoup pour raffermir les sentiments patriotiques des Canadiens. Cette mesure nous demande de soupeser ces aspects positifs en regard de l'incidence négative indiscutable qu'un jour férié supplémentaire pourrait avoir sur la productivité et sur les frais d'exploitation des employeurs au Canada.

D'autres intervenants ont fait allusion aux problèmes propres à ma province, l'Alberta. Nous célébrons le jour du patrimoine en août et, chose curieuse, l'année dernière, le gouvernement provincial a désigné jour de la famille le jour proposé dans ce projet de loi comme jour du patrimoine national. En fait, ce n'est peut-être pas aussi curieux que cela semble, de prime abord, puisque les Canadiens savent depuis longtemps qu'un jour férié pourrait peut-être donner un peu d'allant à la période de Noël à Pâques, la période la plus froide, la plus sombre et la moins productive de l'année.

On ne peut pas ne pas tenir compte des conséquences économiques qu'aurait un jour du patrimoine au Canada. Un nouveau jour férié obligerait tous les employeurs, les gouvernements, les municipalités, les hôpitaux et les entreprises, non seulement à assumer les coûts calculés en heures supplémentaires de prestation des services essentiels, mais également la perte de travail qu'un tel congé représenterait. Nous devons donc dresser le bilan des avantages d'un tel congé sur le moral des gens et sur les améliorations possibles de la productivité, avantages qui existeront certainement, je le concède. À l'exception des mordus des sports d'hiver, la plupart des Canadiens broient du noir pendant nos longs hivers et ils aimeraient probablement avoir une journée de relâche comme les Albertains.

Date mise à part, j'ai parlé à des gens de ma circonscription de l'établissement d'un nouveau congé national pour célébrer notre patrimoine. La plupart, je dirais presque tous, sont d'accord pour dire que nous devrions célébrer notre patrimoine national. L'idée d'un jour de congé supplémentaire souriait à la majorité d'entre eux, mais beaucoup m'ont fait part du problème que j'ai mentionné tout à l'heure, à savoir le coût d'une telle mesure. Certains ont même parlé de gratification en se demandant pourquoi nos concitoyens devraient avoir un congé payé pour pouvoir apprécier le fait d'être Canadiens.

Je crois personnellement que le Canada ne peut pas se permettre, à ce moment-ci, d'imposer un jour férié et, monsieur le Président, j'utilise délibérément le mot imposer parce que même si les Canadiens disent qu'ils aimeraient avoir un jour de congé de plus, je n'ai vu aucun signe ni aucun mouvement généralisé en faveur de cette proposition de jour férié. Le moment serait mal choisi pour imposer aux Canadiens un nouveau congé férié payé.

Cela étant dit, j'ajoute que le projet de loi n'est pas sans mérite et je pense que le député de Prince George—Bulkley Valley a rendu service à la Chambre en présentant le projet de loi C-288. À ce moment-ci de l'histoire du Canada, il convient tout à fait de discuter de notre patrimoine et des moyens permettant à l'ensemble des Canadiens d'y réfléchir le plus productivement possible.

La Fondation canadienne pour la protection du patrimoine a, la première, proposé un jour du patrimoine il y a quelque 17 ans. Je crois savoir que l'organisme avait consulté des représentants de l'industrie du tourisme canadien avant de proposer une date pour ce congé. Le troisième lundi de février avait été la date proposée par une nette majorité des personnes consultées. Elles jugeaient que cela inciterait les Canadiens à voyager au Canada pendant cette saison normalement morte; elles pensaient que cela créerait un nouveau marché composé de ceux qui n'ont ni le temps ni l'argent pour voyager à l'étranger; elles ont dit que cela attirerait également des Américains qui viendraient au Canada participer aux célébrations canadiennes et s'adonner ici à des loisirs d'hiver. Je doute de la justesse de leurs conclusions sur ce point parce que lorsque je voyage, je préfère toujours éviter les jours fériés.

Leurs conclusions soulèvent également des questions au sujet de notre objectif ultime. Voulons-nous célébrer le patrimoine ou encourager les loisirs? Je pense que cette question est capitale dans notre débat. Nous reconnaissons tous que notre patrimoine vaut la peine d'être respecté, mais pourquoi avons-nous besoin d'un congé pour le faire? Ne pouvons-nous pas nous contenter de proclamer une journée spéciale?

• (1750)

D'autres l'ont dit avant moi, nous le faisons déjà depuis environ 16 ans. Des associations de bénévoles ont déployé des efforts remarquables qui ont amené certaines municipalités à respecter le jour du patrimoine. Des événements spéciaux ont été organisés par des groupes de citoyens et des organismes gouvernementaux ici, dans la capitale nationale. Environnement Canada célèbre le jour du patrimoine, entre autres, en dévoilant les lauréats de ses prestigieux prix annuels du patrimoine. Certaines écoles font du jour du patrimoine un événement auquel les étudiants sont invités à participer. Des musées organisent des expositions spéciales et certaines salles présentent des spectacles spéciaux.

Ces efforts sont des plus louables, mais la célébration d'un jour du patrimoine non officiel ne touche qu'une infime partie de la population. J'estime que tous les Canadiens profiteraient de l'établissement d'un jour du patrimoine national.

En tant que députés, nous sommes particulièrement conscients du traumatisme dont ont souffert les Canadiens il y a quelques mois, par suite de l'échec de l'Accord du lac Meech. Nous avons été trop souvent témoins de